

La CEF se réunit au lendemain de la chute du gouvernement Bayrou contraint de remettre la démission de son gouvernement après avoir recueilli la défiance de près de 2/3 de l'assemblée nationale et de la plus grande majorité de la population. Pour la CEF, c'est l'ensemble de son budget de guerre et d'austérité qui doit être retiré : non aux attaques contre les jours fériés, les congés payés, le code du travail, les arrêts maladie, le remboursement de soins, la sécurité sociale, l'assurance chômage, le pouvoir d'achat des fonctionnaires (gel du point d'indice) et des retraités (gel des pensions, augmentation de la CSG...), non aux suppressions de postes de fonctionnaires...

Toutes nos revendications, à commencer par l'augmentation du point d'indice et l'abrogation de la réforme des retraites, sont totalement incompatibles avec ce budget et la politique de Macron et de ses gouvernements successifs, rejeté plus que jamais par la population, qui doit être balayée. Le budget Macron-Bayrou s'en prend brutalement à nos droits et à nos services publics pour financer des guerres dont personne ne veut. La CEF refuse l'escalade guerrière en Ukraine comme dans tous les pays et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Ukraine et de l'arrêt des livraisons d'armes. La CEF s'oppose à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres).

En Palestine, le gouvernement de Benyamin Netanyahu continue son génocide. La CEF appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le-feu définitif et permanent en Palestine et au Liban, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine, la levée du blocus.

La CEF réaffirme son refus de la répression à l'encontre des personnels et les jeunes qui portent l'exigence de paix. Elle réaffirme son exigence de levée de la sanction à l'encontre de l'enseignante du lycée de Sens, suspendue pour avoir observé une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes. Elle réaffirme son exigence de retrait de la loi soi-disant de lutte contre l'antisémitisme à l'Université qui porte gravement atteinte aux libertés académiques et à l'indépendance des universitaires ainsi qu'aux libertés d'opinion, d'expression et de manifestation des universitaires comme des étudiants, sur tous les sujets, y compris sur la situation à Gaza et le sort fait aux populations palestiniennes.

La CEF considère que le refus de la guerre et de l'économie de guerre est l'ADN du mouvement ouvrier. C'est pourquoi la CEF décide d'envoyer une délégation de la FNEC FP-FO au meeting international contre la guerre du 5 octobre 2025 à Paris « Pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre ! »

Les personnels n'acceptent pas ce chaos : les milliards pour la guerre alors que l'École et les services publics sont privés de tout. Avec sa confédération, la CEF réaffirme que la revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et de toutes les contre-réformes précédentes. La CEF réaffirme son exigence de maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

Le président Macron veut s'en prendre à la Sécurité sociale avec la « TVA sociale », un impôt sur la consommation, donc le prélèvement le plus injuste qui existe. Il s'agit pour lui d'en finir avec le financement de la sécurité sociale par les cotisations, c'est-à-dire par le salaire différé des travailleurs. Dès lors, la sécurité sociale dépendrait d'une enveloppe de crédits que le gouvernement lui accordera, ou pas en fonction de la conjoncture. Ce sont bien les fondements mêmes de la Sécurité sociale de 1945 et l'universalité des droits qui sont dans sa ligne de mire. La CEF réaffirme son exigence de maintien de la Sécurité sociale de 1945 fondée sur le salaire différé et l'opposition à toute remise en cause de celle-ci.

Face ces attaques, les appels à bloquer le pays à partir du 10 septembre se multiplient en France. Les préavis de grève, les appels de syndicats à rejoindre la grève et les mobilisations à partir du 10 septembre, les motions décidant la grève se multiplient. Les personnels sont nombreux à venir dans les AG et les réunions syndicales pour s'inscrire dans cette mobilisation. Les confédérations appellent à une journée de grève le 18 septembre. La Confédération FO a déposé un préavis de grève à compter du 1er septembre.

La CEF appelle les personnels à rejoindre la mobilisation à partir du 10 septembre, avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, et à participer aux AG qui se réuniront le 10 septembre pour décider de l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications.

I. Mobilisations en défense de l'École publique

Le jour de la rentrée, la ministre Borne a déclaré : « Il manque 2500 professeurs ». Et elle ose ajouter : « C'est mieux que l'an dernier ! » Les conditions de cette rentrée sont inacceptables pour les personnels comme pour les élèves. Les milliers de fermetures de classes ont provoqué une dégradation sans précédent des conditions de travail et d'accueil des élèves dans un contexte où le manque d'AESH se généralise et où des milliers d'élèves sont toujours en attente de place dans les structures spécialisées ou adaptées. Le ministère a imposé une limitation drastique du nombre de listes complémentaires et le refus dans certaines académies de les recruter totalement. De nombreux enseignants contractuels sont licenciés.

Ces conditions inacceptables provoquent la colère et la résistance des personnels et des parents d'élève qui se sont mobilisés dès la rentrée scolaire. Ces mobilisations ont permis d'obtenir des annulations de suppressions de classes.

La CEF se félicite de l'appel du comité national en défense de l'École publique réuni le mercredi 3 septembre 2025 qui appelle notamment à « *concourir à la mobilisation la plus massive possible par l'organisation des blocages (occupations d'école, « établissements déserts », grève...)* »

La CEF invite les syndicats départementaux à diffuser cet appel et à le mettre en œuvre, à mettre les revendications concernant les postes au cœur des mobilisations en cours pour le retrait du budget de guerre et d'austérité.

La CEF mandate le SF pour continuer de s'adresser aux autres fédérations et leur proposer d'organiser l'action efficace afin de bloquer les suppressions de postes, de classes, contre le budget d'austérité.

La CEF réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; recrutement en masse de personnels dans tous les corps, dans le cadre du Statut.

II. À bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !

L'austérité salariale continue avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice et une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000. La CEF réaffirme, avec la FGF-FO, son refus de la baisse de rémunération de 10 % en cas d'arrêt maladie. Elle exige l'abrogation de cette mesure ainsi que du jour de carence.

La CEF constate que la modification de PPCR qui avait été annoncée et qui était pourtant loin d'être une réelle revalorisation (abandon des accélérations de carrières et la baisse de la durée de certains échelons à la classe normale) n'a pas été mise en place pour des raisons budgétaires. La CEF réaffirme son refus d'un nouveau rendez-vous carrière couperet pour la classe exceptionnelle que voulait mettre en place le ministère, qui vise à mettre une pression accrue sur des personnels expérimentés.

Pour autant, le gel de la valeur du point d'indice et l'absence de revalorisation des grilles indiciaires sont inacceptables. La CEF réaffirme son exigence d'abrogation de PPCR et du RIFSEEP et sa revendication d'un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète avec un avancement basé sur l'ancienneté générale de service.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Non au salaire « au mérite » ; abandon du Pacte ; revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie
- Abrogation de la baisse de la rémunération de 10% en cas d'arrêt maladie – qui s'applique y compris aux femmes enceintes - et du jour de carence
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

III. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abandon de toutes les contre-réformes : Parcoursup qui a privé plus de 100 000 jeunes de l'accès aux études supérieures, Mon Master alors qu'il manque 75 000 places en Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle et notamment le parcours différencié en terminale, la loi de la transformation de la Fonction publique, les lignes directrices de gestion, la mise en place des régions académiques, la loi 3DS ...

La CEF réaffirme son refus des conséquences des « Assises » de la santé scolaire, en particulier la création d'une fonction de Conseiller Technique Psy En, la mise en place d'un pôle santé social regroupant les 4 Conseillers techniques, la définition et prescription par ce pôle des missions, tâches et des stratégies locales incombant aux 4 corps avec une primauté de l'intervention dans le 1er degré, le tout sans aucune création de postes ni de revalorisation salariale. La CEF affirme son opposition à la création de la fonction de Conseiller Technique de PsyEN en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel et revendique le maintien des statuts spécifiques à chacun de ces corps. Elle exige les créations de postes nécessaires et la revalorisation indiciaire de ces corps. Elle invite toutes ses structures à organiser des RIS avec les personnels assistants sociaux, infirmiers, médecins et PSY EN pour les informer des mesures funestes de la ministre, à adopter des motions, à les remettre en délégation aux DASEN et Recteurs.

La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé.

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et ses revendications :

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé
- Retour à des concours avec des épreuves exclusivement disciplinaires
- Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie
- Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension, mais aussi dans la carrière
- Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours
- Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation
- Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence

La CEF revendique l'abandon immédiat du projet de loi « Baptiste » de promotion de l'enseignement supérieur privé, l'abandon du projet de contractualisation intégrale des budgets des

établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'abandon du projet de fusion des CROUS, qui impliquerait leur disparition à terme.

La CEF réaffirme sa revendication de défense de l'enseignement spécialisé contre la politique d'inclusion systématique et forcée. Elle réaffirme son exigence d'abandon des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui visent d'une part à remplacer à terme les PIAL en contournant les notifications de la MDPH et d'autre part à « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées.

Cela s'articule parfaitement avec l'orientation d'externalisation – liquidation des Établissements sociaux et médico-sociaux. Lors de l'audience du 2 juillet 2025 avec la FNEC FP-FO, la FNAS-FO (action sociale), la FSPS-FO (services publics et de santé), la FAGE-FO (administration générale de l'Etat) et soutenue par la confédération, les représentants des ministres du handicap et de l'Éducation nationale ont rappelé le projet présidentiel « 100 IME dans les murs ». La FNEC FP-FO a rappelé son opposition en prenant notamment l'exemple de la situation du groupe scolaire Paul Bert au Havre où 78 élèves d'IME doivent intégrer ce groupe scolaire à la rentrée 2026. Les représentants des ministres ont convenu que « ce projet n'est pas parti sur de bonnes bases » et que « Il aurait dû y avoir des consultations préalables. » La FNEC FP-FO a donc écrit à la ministre pour exiger de stopper ce projet.

La CEF réaffirme sa revendication d'un Statut de catégorie B avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe pour les AESH, ainsi que l'abandon des PIAL et des PAS.

La FNEC FP-FO exige depuis 2015 la fin de la discrimination à la prime REP/REP+ dont les AESH et les AED font l'objet. Notre fédération accompagne des centaines d'AESH et d'AED dans une démarche contentieuse afin d'obtenir réparation et le rétablissement de ces dernières dans leur droit.

La CEF conteste aussi la non rétroactivité des indemnités REP+ pour les AS entre 2015 et 2022, date à laquelle ces personnels ont pu en bénéficier et dénonce la proratisation des indemnités REP depuis 2022 destinée à financer le bénéfice de l'indemnité REP+.

Le 16 juillet 2025, le Conseil d'état leur a donné raison.

La FNEC FP-FO a écrit à la Ministre pour lui demander de reconnaître ce droit à l'ensemble des AESH et AED qui pourraient prétendre au versement de ces primes et des intérêts pour la période comprise entre le 1er septembre 2015, date à laquelle est entré en vigueur le décret du 28 août 2015, et le 31 décembre 2022 inclus, dernier jour précédant l'entrée en vigueur du décret du 8 décembre 2022 qui a modifié le décret du 28 août 2015 pour inclure les accompagnants des élèves en situation de handicap parmi les bénéficiaires de l'indemnité de sujétions, sans que ces dernières n'aient à en faire la demande, et de procéder au versement des sommes dues.

La CEF invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, en continuant de réunir les personnels et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

IV. AFPA

La CEF prend acte du changement opéré par les tutelles à la tête de l'AFPA en nommant Michaël Ohier directeur général. Mais, c'est avant tout le projet que l'état a pour l'AFPA et ses agents qu'il faut radicalement changer !

Depuis que la compétence formation professionnelle a été transférée aux conseils régionaux, nous ne pouvons que constater leur continuelle diminution au détriment du droit des citoyens à la formation professionnelle tel qu'inscrit dans la constitution !

La CEF considère que la mobilisation massive du personnel le 26 juin dernier pour la défense de l'AFPA reste toujours d'actualité car la situation des salariés est toujours la même : détérioration continuelle des conditions de travail, injonctions contradictoires, postes non renouvelés ou non pourvus, charge de travail systématiquement reportée sur les présents, discours schizophrénique de la direction, ...

L'AFPA est toujours considérée par les services de l'état comme un coût, organisé au demeurant par les mêmes services de l'état qui refusent la revalorisation des missions nationales de service public. La CEF revendique le développement de l'AFPA et de ses missions partout sur le territoire en lieu et place de l'attrition continuelle de ses moyens.

De plus, la CEF rappelle que bien souvent, il n'y a que l'AFPA de présente pour accéder à la formation professionnelle qualifiante et s'oppose à toute suppression de poste et fermeture de centre AFPA. Et enfin, la CEF condamne l'ensemble des attaques contre les agences/opérateurs de l'Etat.

V. Agences et opérateurs de l'Etat

La CEF dénonce la réorganisation des opérateurs de l'Etat qui a commencé par la suppression de l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP) par un décret le 25 juillet, l'absorption de l'Institut Paul Emile Victor (IPEV) par l'IFREMER en 2026 et programme celles des CROUS, du CNED, ect.

VI. Développement et Congrès

La CEF invite les syndicats de la fédération à réunir leurs instances pour préparer le congrès de la FNEC FP-FO qui se déroulera à Angers du 15 au 19 décembre 2025. La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en se déployant pour l'implantation et le développement du syndicalisme FO, fédéré et confédéré, notamment dans de nouveaux champs de syndicalisation.

Résolution adoptée par 32 voix « pour » et 2 « contre ».